

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 JUILLET 2019

Absents: S.AURIAU, H.BERTHET

Excusés: S. LORCA (pouvoir à Marc CUOMO), R. ROBERT,

Secrétaire de séance : Philippe BASSON

Approbation du compte rendu de la réunion du 27/05/2019 à l'unanimité

DELIBERATION POUR CONTRAT DE SECRETAIRE DE MAIRIE :

-Le contrat de Tiphaine GERIN arrive à son terme le 17/08/2019.

Madame le maire propose d'annuler le contrat de 34 heures et de le remplacer par un contrat de 26 heures + 2 heures complémentaires en garderie scolaire (28/35), de créer un poste complémentaire de secrétaire de mairie à 18 heures pour assurer la continuité du service public.

Le conseil prend note et accepte ces modifications.

DELIBERATION POUR L'APPROBATION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cleppé ne dispose pas, au sein de ses services, ni des moyens humains ni des compétences techniques nécessaires à la gestion et à l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Après examen des différentes solutions envisageables, il apparaît qu'une délégation de service public par affermage est la solution la mieux adaptée à notre situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le principe d'une procédure de délégation du service public.

DELIBERATION POUR TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE BT.S POSTE AUBEPIN:

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BT.S. Poste « AUBEPIN ».

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Le coût estimé des travaux sera de 6500€ pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le montant des travaux.

AVANCEMENT DOSSIER PROJET OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES STADE DE FOOT DE NACONNE :

Le permis sera déposé le 24 juillet suite à la réunion d'information par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire) prévue le 23 juillet en mairie de Cleppé.

-Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage (les études, la consultation des entreprises, la réalisation ainsi que la réception des ouvrages et le raccordement au réseau électrique).

-La commune assure en tant que gestionnaire de son espace public (la gestion des eaux pluviales, la mise à disposition du terrain).

DELIBERATION POUR RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCFE :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune
- chaque commune dispose d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges

Le conseil municipal fixe le nombre et la répartition des délégués, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020. Il émet un avis favorable pour le choix du droit commun soit 71 sièges.

- **Cleppé 544 habitants**
- **REPARTITION : -1 conseiller communautaire**

COURRIER DE DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le recours gracieux de Milk Cooler & Spare Parts reçu en mairie le 25 juin 2019 pour faire annuler la préemption sur la vente du local COLLET.

Le Conseil Municipal ne comprend pas le retour de cette société sur le centre bourg du village après son départ pour le site SAMRO de Balbigny.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le maintien de la préemption sur la vente du local COLLET.

SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT :

- Pour travaux de voirie
- Enveloppe de solidarité

BOITE A LIVRES :

Le Conseil est informé de l'avancement des travaux concernant la boîte à livres (ancienne cabine téléphonique). Présentation de l'affiche choisie pour décorer la cabine.

Les travaux d'aménagement seront réalisés par les employés municipaux courant septembre/octobre.

INTERMUNICIPALITE BOULES :

RDV le samedi 21 septembre 2019 à 14h30. Commune organisatrice :MIZERIEUX.

Donner réponse pour le repas avant le 03 septembre 2019.

LOYER DU COMMERCE MULTISERVICES :

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas appliquer la révision triennale du loyer du commerce multiservices.

DIVERS :

-Abandon d'un permis de construire au lotissement du Domaine Tricaud pour défaut de financement

-Surveillance des lignes électriques haute tension de la commune par survol basse altitude réalisée pour le compte de la société ENEDIS en hélicoptère

-Fleurissement interne : passage de la commission fleurissement le samedi 03 août matin.

Il est demandé à la commission bulletin de bien vouloir prévoir la fiche d'inscription du fleurissement 2020 interne à la commune dans la mise en page du prochain bulletin de décembre 2019.

-Différentes lettres de remerciements sont portées à la connaissance du Conseil.

-Demande de Monsieur COCHAT (instituteur de classe de CM) d'une subvention exceptionnelle pour organiser une classe de neige ou une classe découverte durant l'année scolaire 2019/2020. Sont concernés 25 enfants, 3 accompagnateurs.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe .Le financement sera étudié avec le Sou des Ecoles.

-Remplacement de l'horloge de l'église et sonnerie de la cloche

Un devis a été présenté par la société PACCARD qui détient l'entretien annuel de l'ensemble.

Nous sommes en attente d'un devis plus détaillé pour un envoi à notre assurance.

-Informations sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes. Un marché public sera passé en juillet pour un retour des plis début août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain conseil, lundi 09 septembre 2019 à 20H30.

**Le Maire
S. COUBLE**